

L'EXAMEN DU DSCG

Sont admis à se présenter aux épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) les candidats qui sont titulaires du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), du diplôme d'études comptables et financières (DECF), d'un master ou d'un diplôme conférant le grade de master délivrés en France ou dans un autre État membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, ou qui sont titulaires de titres ou de diplômes admis en dispense du DCG.

Le DSCG est délivré aux candidats qui ont satisfait à l'ensemble des épreuves suivantes :

- 1° Gestion juridique, fiscale et sociale ;
- 2° Finance ;
- 3° Management et contrôle de gestion ;
- 4° Comptabilité et audit ;
- 5° Management des systèmes d'information ;
- 6° Épreuve orale d'économie se déroulant partiellement en anglais ;
- 7° Relations professionnelles.

Les candidats peuvent en outre se présenter à une épreuve facultative de langue étrangère (Allemand, Espagnol ou Italien).

Épreuve	Nature	Durée/Coefficient/ECTS
Gestion juridique, fiscale et sociale	Epreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.	Durée : 4 heures. Coefficient : 1,5. 20 crédits européens.
Finance	Epreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.	Durée : 3 heures. Coefficient : 1. 15 crédits européens.
Management et contrôle de gestion	Epreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions	Durée : 4 heures. Coefficient : 1,5. 20 crédits européens.
Comptabilité et audit	Epreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions	Durée : 4 heures. Coefficient : 1,5. 20 crédits européens.
Management des systèmes d'information	Epreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions	Durée : 3 heures. Coefficient : 1. 15 crédits européens.
Epreuve orale d'économie se déroulant partiellement en anglais	Epreuve orale. Cette épreuve comporte une préparation de deux heures sans autres documents que ceux qui sont fournis avec le sujet. Les documents sont en anglais. La question à traiter est rédigée en français. Dans un premier temps, le candidat doit présenter en français l'exposé qu'il a préparé. Dans un second temps, un entretien est mené successivement en français et en anglais ; il porte sur le sujet et, le cas échéant, sur d'autres parties du programme de l'épreuve.	Durée : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien en français : 20 minutes maximum ; entretien en anglais : 20 minutes maximum). Coefficient : 1. 15 crédits européens.
Relations professionnelles	Epreuve orale de soutenance d'un rapport de stage dont la durée est d'au moins douze semaines ou d'un rapport portant sur une expérience professionnelle au moins équivalente.	Durée : 1 heure maximum. Coefficient : 1. 15 crédits européens.
Épreuve facultative de langue étrangère	Epreuve écrite pouvant comporter, à partir de documents fournis, rédigés en allemand, espagnol ou italien (au choix du candidat lors de l'inscription), la traduction d'une partie d'entre eux en français ou la rédaction d'un résumé ou d'une note ou de commentaires dans l'une des trois langues précitées ou en français ou la rédaction d'un document à caractère commercial dans l'une des trois langues précitées ou toute combinaison de plusieurs des exercices précédents.	Durée : 3 heures. Coefficient : 1.

Le DSCG est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves constitutives du diplôme, sans note inférieure à 6 sur 20. Les candidats qui n'ont pas rempli les conditions pour obtenir le diplôme conservent de façon définitive la note obtenue à chacune des épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 10 sur 20. Ils peuvent conserver la note obtenue aux épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 6 et moins de 10 pour compensation ultérieure.

En ce qui concerne l'épreuve facultative, seuls les points obtenus au-dessus de 10 sur 20 s'ajoutent au total des points servant au calcul de la moyenne générale, sous réserve d'avoir passé au moins quatre épreuves du diplôme.

L'obtention du DSCG confère la totalité des crédits européens prévus pour ce diplôme de niveau Master, soit 300 ECTS (European Credit Transfer System).